



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2018

Présents :

n° club: 1078 018	L'ESPÉRANCE DU PERRY-EN-YVELINES
n° club: 1078 936	E.S. AÉROSPATIALE (Astrium)
n° club: 1078 084	AMICALE DES TIREURS DE BUC
n° club: 1078 160	ASSOCIATION VICINOISE DE TIR
n° club: 1078 548	U.S. MAISONS-LAFFITTE
n° club: 1078 625	L'AVENIR de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
n° club: 1078 661	LA DIXMUDE D'HOUDAN
n° club: 1078 978	ASSOCIATION de TIR de POISSY
n° club: 1078 003	T.N. VERSAILLES
n° club: 1078 773	PRO-PATRIA MONTESSON

Pouvoirs :

n° club: 1078 022	ARTS et SPORTS NEXTER
-------------------	-----------------------

Absents :

n° club: 1078 005	CERCLE DE TIR DE MAUREPAS
n° club: 1078 004	A.S. PORCHEVILLE
n° club: 1078 011	C.T.S. des YVELINES
n° club: 1078 006	ASS. DE TIR STADE ST-GERMANOIS
n° club: 1078 017	TIR SPORTIF DE VERSAILLES
n° club: 1078 070	ESSOR BULLION
n° club: 1078 980	C.S.A. BA 107 Sous-lieutenant DORME (excusé)
n° club: 1078 286	C.S.L.G.B.V.S 1er GROUPEMENT BLINDÉ
n° club: 1078 939	S.TIR VÉSINET-CHATOU

L'Assemblée Générale 2018 du CDTY a été régulièrement convoquée, aux fins de se tenir, dans les locaux du Tir National de Versailles, le dimanche 14 octobre 2018.

Monsieur Yves Rousse, Président, souhaite la bienvenue aux participants.



1.- Appel des présents - vérification du quorum

Constatant que le quorum (25%, c'est à dire : 6 sociétés sur 21 et 23 voix sur 90) est atteint (11 sociétés présentes ou représentées et 66 voix) et que l'Assemblée peut valablement délibérer, le Président ouvre la séance à 10 heures 35.



2.- Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2017

Après avoir sollicité des commentaires éventuels et personne ne demandant la parole, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2017 **est adopté à l'unanimité.**



3.- Rapport moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en pièce jointe)

Le Secrétaire Général met aux voix le rapport moral de Monsieur Yves Rousse, après avoir sollicité des commentaires éventuels auprès des membres de l'assemblée. Personne ne demandant la parole, le vote a lieu :

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.





4.- Rapport financier du Trésorier – Situation au 1er septembre 2018

La parole est ensuite donnée à Monsieur Lionel de CEUYPER, Trésorier, qui expose le rapport financier (voir l'annexe) et la situation financière (qui est jointe, aussi, en annexe).



5.- Rapport des Vérificateurs aux comptes

Ayant vérifié les comptes et, par sondage pour les pièces justificatives, Monsieur LALOYER, Vérificateur aux Comptes, certifie sincère et véritable la tenue des comptes et des documents financiers présentés par le Trésorier. (Le rapport est joint en annexe)



6.- Mise au vote du rapport financier sur l'exercice 2017/2018

L'Assemblée n'émettant ni question ni remarque ;

Le compte rendu financier de la saison écoulée est adopté à l'unanimité.



7.- Fixation du montant de la cotisation 2018/2019 – Projet de budget 2018/2019

Un montant de la cotisation, pour l'exercice 2018-2019, de 55 € est proposé à l'assemblée. (+1€)

Le projet de budget 2018-19 est présenté, en détail, à l'Assemblée (voir pièce jointe).

Le Trésorier demande que toutes les infos, factures, règlements... lui soient envoyés avant fin juillet pour permettre une prise en compte pour la situation au 1^{er} septembre.

Le Président demande aux participants leurs remarques ou leurs questions sur ces propositions. Aucune remarque ou question n'étant formulée,

Le montant de la cotisation 2018/19 et la proposition de budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

L'A.G. tient à remercier le Trésorier pour la qualité de son travail.



8.- Nomination des Contrôleurs aux comptes

Le président signale que toutes les bonnes volontés sont acceptées pour cette tâche, l'idéal étant d'avoir deux personnes. Il est précisé que les vérificateurs aux comptes ne doivent pas faire partie du Comité Directeur.

L'Assemblée générale nomme, à l'unanimité, comme Vérificateur aux Comptes pour la saison 2018-2019 :

- Laurent LALOYER.



9.- Questions diverses

9.1 Avancement du projet du TNV

Le projet avance mais des retards administratifs sont constatés.

9.2 Point sur la nouvelle réglementation sur les initiations

Chaque initiation doit être signalée sur ITAC en préalable, la réponse est immédiate. (Idem pour les journées Téléthon ou portes ouvertes).

Dans un deuxième temps, un envoi du fichier récapitulatif des initiations demandées est à faire périodiquement à la préfecture. (Périodicité à définir).

9.3 Stages de formation

Les dates sont fixées et disponibles sur le site web du CDTY. Les préinscriptions se font en ligne sur le site web et sont déjà ouvertes.

Pensez à faire de la publicité pour ces stages !

En l'absence d'autres questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

10.-Date de la prochaine AG

La prochaine AG se tiendra :

Le dimanche 13 octobre 2019, au TNV, à 10h30.

Cette A.G. sera précédée d'une réunion du CD, le même jour, à 8h30.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

11.-Date de la prochaine réunion du CD

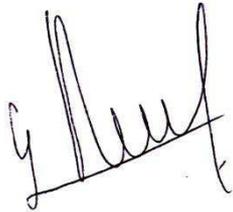
Le prochain Comité Directeur se tiendra :

Le dimanche 13 janvier 2019, au PERRAY, à 10h.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Cette réunion est suivie du "*pot de l'amitié*".

Le Président du CDTY
Yves ROUSSE



Le Secrétaire Général
Michel GUILHAMET





COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 14 OCTOBRE 2018

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉS du PRÉSIDENT

Messieurs les Présidents des Clubs de Tir Yvelinois, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs, Chers ami(e)s,

Je voudrais commencer ce rapport moral et d'activités en citant les noms de celles et ceux qui, en 2017/2018, ont fait honneur à notre sport, à nos associations et à notre Comité en qualité d'encadrant.

- La médaille de la Jeunesse et des Sports a été décernée, cette saison à :
 - Bernard COLLOT du Tir National de Versailles,



Quelques mots, maintenant, sur les effectifs de nos associations.

Notre Comité est composé, en 2017-2018, de **20 associations, 4072 tireurs sont licenciés FFTir dans les Yvelines**, contre 4176 la saison précédente soit une baisse de 2.5%.

Cette baisse est dû à plusieurs facteurs :

- L'arrêt du club de tir de Vélizy à la suite de la destruction de son stand de tir,
- La saturation en licenciés de plusieurs clubs en fonction de leur capacité d'accueil,

515 nouvelles licences, 615 non renouvelées et 83 ré-activation.

Les féminines (422) représentent 10.1% (9.2% en 2015-2016) et les jeunes (326) 8.3% (8.3% en 2015-2016) des licenciés Yvelinois.

Si nous regardons les statistiques, 16 clubs Yvelinois ont eu une augmentation du nombre de leurs licenciés et 5 une diminution.

Notre Comité possède dans ses rangs 51 formateurs diplômés, 28 arbitres et 30 médaillés ce dont nous pouvons nous réjouir.

Il faut bien constater que les capacités d'accueil de certains clubs sont limitées par les installations dont ils disposent et devant l'afflux de nouveaux adhérents nous sommes obligés de refuser des inscriptions.

Le nouveau stand du Tir National de Versailles, dont nous espérons qu'il verra bientôt le jour, nous permettra peut-être de palier à ce manque de place.

Nous nous efforcerons de continuer à développer une relation fondée sur une confiance réciproque avec nos Partenaires Institutionnels :

- La préfecture des Yvelines et ses Services dont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDJS),
- le Conseil Département par l'intermédiaire de son service des sports,



Yvelines
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES

- le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, aux manifestations et tâches desquels les dirigeants du CDTY participent et/ou prêtent main forte.

Nous ne manquons pas de communiquer en toute occasion et dans tous supports appropriés sur les valeurs de notre sport et ses incontestables succès aux niveaux régional, national et international.

Enfin, le Tir Yvelinois a été présent et actif, comme chaque saison, lors de manifestations du CDOS 78 rassemblant le Monde sportif Yvelinois et ses partenaires Institutionnels :

- Remise des « *Eclats Olympiques* » à la préfecture des Yvelines le vendredi 9 mars 2018 (à noter l'éclat d'Argent dans la catégorie « Athlètes / Sportifs » reçu par Arnaud LILLBERT du Tir National de Versailles pour ses brillants résultats aux championnats du monde armes anciennes « longue distance »).



Parlons maintenant des aides financières que nous apportent nos Institutionnels, à concurrence, cette saison, de 24 % de notre budget soit le même pourcentage que l'année dernière.

Il convient, à nouveau, de souligner que, sans les financements apportés par nos Institutionnels, *que nous tenons ici à remercier*, le Comité et ses Associations Yvelinoises ne pourraient pas réaliser les actions qui concourent aux succès remarquables de nos Tireurs, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Rappelons que le président du CDTY est l'interface entre les clubs et le Conseil Départemental, la DDCS et le CDOS. Il est ainsi appelé à collationner, donner un avis et viser :

- Les demandes de subventions "Haut Niveau Amateur" présentées par les clubs,
- Les demande d'aides personnelles (ou bourses) présentées par les sportifs inscrits sur les listes ministérielles, (subventions DAISY),
- Les demandes de subvention CNDS ordonnancées conjointement par la DDCS et le CDOS.

Détaillons l'état des lieux dans ce domaine, dans l'ordre chronologique de présentation des dossiers aux Institutionnels concernés :

a) Subvention « Haut Niveau Amateur » des Clubs par le Conseil général :

- 8 clubs ont sollicité, le 15 septembre 2017, une subvention, au titre de la saison 2016/2017. Le mandatement de ces subventions a été crédité fin 2017, pour un montant de 762 € par jeune ayant participé à une épreuve des championnats de France, avec un plafond de 1524€ pour au moins deux participants.
- 7 dossiers ont été, à nouveau, présentés, le 15 septembre 2018, au titre de la saison en cours.

b) "Contrat sur Objectifs" du CDTY par le Conseil Départemental :

Une subvention, de 6200 € a été accordée au CDTY au titre de l'année 2017 identique à celles de 2015 et 2016 donc statuquo pour l'instant.

Malgré le maintien de cette subvention au même niveau, la tendance à la diminution des subventions risque de s'accélérer au cours des années à venir à la suite du désengagement financier de l'état vis-à-vis des collectivités locales, de nombreux clubs l'ont également ressenti au niveau des communes et des communautés de communes.

Au niveau du CDTY, nous avons anticipé cette baisse qui était prévisible au moyen de deux actions qui ont été votées par le Comité Directeur :

- Ajustement de la subvention accordée (en matériels et équipements) à chaque école de tir, elle est actuellement de 1100€,
- Le principe d'une cotisation sur les licences en faveur du Comité Départemental, elle est actuellement de 0€, (une cotisation de 1€ rapporterait 4000€ au Comité Départemental)
- Le contrat objectif qui relie notre Comité au Département 78 est reconduit pour 2018 /2019, le Président du CDTY doit présenter ce contrat avant le 30 novembre avec une demande de subvention équivalente soit 6200€.

Le versement de cette subvention est assorti d'un engagement du Comité au titre du *Développement Durable*.

Nos clubs s'engagent, à ce titre, à mettre en œuvre des actions concrètes selon les 3 volets du Développement Durable :

- Volet environnemental: élimination des déchets, récupération et recyclage du plomb et du laiton, réduction des consommables (par l'usage de l'informatique), covoiturage, économies d'énergie, suppression progressive des gaz polluants (CO2)...

- Volet social : intégration des publics en situation de handicap, encouragement à l'accèsion des femmes aux postes de responsabilité...
- Volet économique : mutualisation des moyens...

c) Bourses individuelles du Comité Départemental : (subventions « DAISY »)

4 tireurs pressentis en ont bénéficié au titre de la saison 2016-2017 et 3 au titre de la saison 2017-2018, (montant de 400 à 700€)

d) Subvention CNDS du Ministère des Sports :

- Les clubs de Tir Yvelinois n'ont pas présenté de dossier, au titre de 2017-2018, les critères d'attribution des demandes et les justificatifs de réalisation sont difficiles pour le sport que nous pratiquons,
 - Pour sa part, notre Comité s'est vu notifier une subvention 2018 de 2 000 €, en baisse de 200€ par rapport à celle perçue la saison passée. Là aussi il faut être vigilant sur la pérennité de cette subvention aux comités départementaux.

Il ne fait aucun doute que les jeux olympiques 2024 pèseront sur les futures subventions aux clubs sportifs amateurs.



Passons maintenant en revue les faits marquants de notre activité 2016-2017 en regard des 5 points de notre Projet Associatif

1. Inciter les adhérents de nos clubs à pratiquer les disciplines du Tir Sportif en organisant les épreuves des championnats départementaux relatifs aux disciplines pratiquées dans le département

Nous avons accueilli moins de tireurs d'autres départements l'année passée, le département 92 ayant décidé de voler de ses propres ailes dans les disciplines armes anciennes et 25/50 mètres mais par contre nous les avons accueillis pour le tir aux armes réglementaires.

Nous tenons ici à remercier Gilles THERET, le Président de Pro Patria Montesson, qui accueillent maintenant les championnats départementaux Armes Anciennes et 25/50 mètres ainsi que les armes de poing pour le tir aux armes réglementaires, les armes d'épaule restant au Tir National de Versailles.

Un grand merci aux responsables de la gestion sportive de notre département qui, comme d'habitude, ont organisé de main de maître ces championnats sous la houlette de notre directeur de tir Chantal HOCHET :

- Jean Jacques DE PASQUAL et Jacques LEMARIE pour le critérium Ecole de Tir, le championnat Ecole de Tir et les championnats des clubs école de tir et 10 mètres
- Chantal HOCHET pour les championnats 10 mètres, 25/50 mètres et 300 mètres,
- Bernard et Sylvie COLLOT pour les armes anciennes,
- Jean Luc MARTINET pour le Tir aux Armes Réglementaires

Nous n'oublierons pas Catherine JACQUELIN- GUIDICI, assistée de Lionel LAMY et tous les arbitres du département et d'autres départements de l'Ile de France qui ont permis aux tireurs Yvelinois de s'exprimer sur les pas de tir dans l'esprit des règlements.

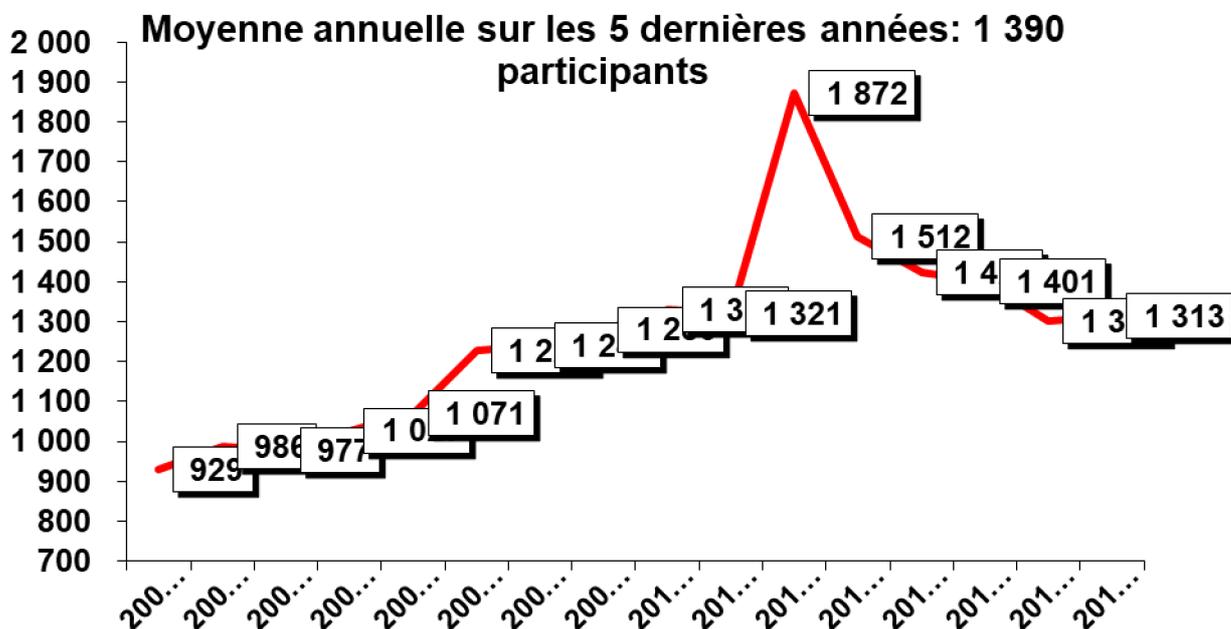
Rappelons à ceux, qui parfois les critiquent, que pas d'arbitres pas de championnats.

Rappelons, pour ceux qui l'ont oubliés le site internet du comité (<http://www.cdy.fr>), ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne :

- Aux championnats départementaux organisés par le CDTY,
- Aux stages de formation et de perfectionnement au tir sportif

- Championnats Départementaux réalisés dans les stands du Tir National de Versailles, de Montesson, de l'Espérance du Perray et de l'Amicale des Tireurs de Buc.

Comité Départemental de Tir des Yvelines Championnats Départementaux Nombre Total de Tirs Années 2002/2003 à 2017/2018



Les tireurs Yvelinois ont, comme chaque saison, largement participé aux compétitions de la gestion sportive de la Fédération Française de Tir.

Le nombre de leurs podiums (individuels et par équipes) ressort, en 2017-2018, à 231 (165 en individuel et 66 par équipe) contre 215 (151 + 64) l'exercice précédent.

Ils se sont classés 34 fois (51 l'année dernière) dans les huit premiers des championnats de France individuels, ce qui correspond à une place de finaliste dans d'autres sports.

LES PODIUMS DES TIREURS YVELINOIS

LES PODIUMS DES TIREURS YVELINOIS										
EN INDIVIDUEL	Place	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Championnats Régionaux	Premier	63	60	70	66	61	52	52	53	59
	Deuxième	54	45	43	44	44	40	53	45	45
	Troisième	51	51	51	45	52	52	41	27	37
	TOTAL	168	156	164	155	157	144	146	125	141
Championnats de France	Premier	7	15	12	15	9	16	8	14	8
	Deuxième	8	8	6	8	11	7	16	5	5
	Troisième	7	12	14	11	5	5	1	7	11
	TOTAL	22	35	32	34	25	28	25	26	24
TOTAL PODIUMS INDIVIDUEL		190	191	196	189	182	172	171	151	165
PAR EQUIPE	Place	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Championnats Régionaux	Premier	17	17	9	8	12	12	13	11	11
	Deuxième	9	13	14	8	8	11	4	10	11
	Troisième	7	8	14	4	6	7	6	6	5
	TOTAL	33	38	37	20	26	30	23	27	27
Championnats de France	Premier	7	4	10	7	2	0	3	2	4
	Deuxième	5	4	4	4	8	5	2	3	5
	Troisième	3	4	3	3	4	3	3	5	3
	TOTAL	15	12	17	14	14	8	8	10	12
TOTAL PODIUMS PAR EQUIPE		81	88	91	54	66	68	54	64	66
TOTAL PODIUMS		271	279	287	243	248	240	225	215	231

Je voudrais, comme les saisons passées, citer ici le nom des 5 tireurs (dont 2 plusieurs fois) qui ont remporté 8 titres de Champion de France leur discipline respective. (14 l'année dernière)

Dans les catégories Cadets à Seniors

- 1 titre pour Benoît GERMAIN, du Tir National de Versailles, en cible mobile 50m « 30 +30 » dans catégorie senior 1,
- 3 titres pour Hervé LAISSU, du Tir National de Versailles, en cible mobile mixte 10 mètres, en cible mobile 50 mètres « 30 +30 » et cible mobile mixte 50 mètres catégorie senior 2,
- 1 titre pour Pierre COLLET, de Pro Patria Montesson, aux armes anciennes dans la discipline Mariette Réplique à 25 mètres,
- 1 titre pour Christophe BERUT, du Tir National de Versailles, aux armes anciennes dans la discipline Vetterli Réplique à 50 mètres,
- 2 titres pour Carlos PACHECO, du Tir National de Versailles, dans la discipline « Bench Rest » à la carabine lourde 200 mètres et au combiné carabine lourde (plus 1 médaille d'Argent et 5 médailles de Bronze)

Je rappelle qu'ils seront honorés par le Département des Yvelines, à l'occasion d'une cérémonie, en l'Hôtel du Département courant décembre 2018.

Enfin, n'oublions pas nos équipes :

- 1 titre pour le Tir National de Versailles, Champion de France par Equipe au pistolet 10 mètres catégorie dame 3,
- 1 titre pour l'Amicale des Tireurs de Buc Champion de France par Equipe au pistolet vitesse 5 cibles dans la catégorie dame 1,
- 1 titre pour le Tir National de Versailles, Champion de France par Equipe au Vetterli armes anciennes,
- 1 titre pour l'Amicale des Tireurs de Buc Champion de France par Equipe Ecole de Tir au pistolet 10 mètres dans la catégorie poussins,

Félicitations à tous nos tireurs !



2. Favoriser l'émergence de nouveaux talents, en organisant des compétitions fédérales et des concours amicaux spécifiques aux jeunes de nos Écoles de Tir

- Ces épreuves continuent de connaître un engouement soutenu : 444 tirs ont été effectués cette saison, dans les Yvelines, par nos 130 jeunes de 9 à 14 ans, dans les épreuves fédérales individuelles et par équipe qui leur sont réservées :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de Tirs	315	348	339	354	377	348	478	464	438	486	434	444

- Notre Comité a également organisé, pour la 15^{ème} saison consécutive, de janvier à juin 2018, un *Circuit des Ecoles de Tir* des Yvelines, - seul dans son genre en Ile de France - accompagnant nos poussins, benjamins, minimes et cadets 1^{ère} année de licence dans leur parcours sportif, afin de leur donner, hors compétitions officielles, une opportunité supplémentaire de « matcher » dans d'autres clubs que le leur et se préparer à aborder tous les niveaux de la compétition.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de clubs organisateurs (*)	5	6	6	6	4	5	5	5	5	5	5	5
Nb de clubs participants	8	8	11	10	10	10	10	10	8	8	8	8
Nb de tireurs	159	146	166	149	166	163	161	133	134	127	134	122
Nb total de tirs effectués	670	653	695	653	501	563	580	514	458	431	504	452

67 % d'entre eux ont participé à au moins 4 des 5 épreuves du programme. Ils ont pu, ainsi, prendre part au tirage de la traditionnelle loterie qui a récompensé deux d'entre eux.

Les Ecoles de Tir Yvelinoises confortent leur positionnement au plan régional :

- 25 podiums individuels et 9 par équipe au critérium et championnat régional,
- 44 qualifications aux Championnats de France,
- 3 des 20 jeunes compétiteurs, sélectionnés par la Ligue de l'Ile de France, vainqueurs à Montesson, le 24 juin 2018, du match des 3 Ligues (Ile de France, Normandie et Picardie) étaient Yvelinois.
- 1 titre de champion de France par équipe pour les poussins de l'AT Buc,



3. Participer à la préparation du futur des Associations, au moyen, en particulier, de dotations en matériels spécifiques, destinés aux Écoles de Tir du département

Le succès de nos Ecoles de Tir est le fruit des efforts bénévoles des moniteurs Yvelinois et, aussi, celui de la politique mise en œuvre par le Comité depuis de longues années sous la forme d'aide en armes ou matériels destinés à la compétition (vêtements de tir, chaussures...etc) choisies par les clubs.

Rappelons que le Comité achète les matériels après fixation, au début de chaque exercice, du montant de l'aide financière, uniforme, allouée à chaque club qui reverse au Comité l'excédent éventuel de prix du matériel choisi, par rapport au montant de l'allocation.

Huit clubs faisant vivre une école de tir, ont bénéficié, cette saison, de cette aide appréciable de 1100€.

Rappelons ici que la dotation, par le CDTY, de matériels destinés aux Ecoles de Tir, est subordonnée à l'engagement, par les bénéficiaires, à ce que leurs jeunes participent au Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines (5 concours amicaux) et aux championnats de la Gestion Sportive de la FFTir qui leur sont réservés (Critériums Départemental et Régional, Championnats Départementaux, Régionaux et de France des Ecoles de Tir).

Enfin, le Comité encourage la mutualisation, entre les clubs, des matériels de tir, conformément à l'engagement que le mouvement sportif a pris dans le cadre des obligations découlant de la signature de la Charte relative au Développement durable.



4. Faciliter la mission des Cadres techniques du département et de nos clubs, Participer à la formation de nos arbitres et assurer la préformation des futurs Animateurs de club.

- NOS ARBITRES

Catherine JACQUELIN-JUIDICCI, responsable de l'Arbitrage, au sein de notre Comité, assisté de Lionel LAMY, a animé une équipe forte de 6 femmes et 22 hommes, titulaires d'une qualification allant d'arbitre stagiaire à arbitre international.

14 journées d'arbitrages ont été réalisées, cette saison, pour les disciplines Ecoles de tir et 86, pour les autres disciplines.

Le très bon niveau technique de notre Corps Arbitral est entretenu, d'une part, par l'obligation requise par la FFTir, de participer à un stage de remise à niveau, organisé au moins une fois tous les quatre ans par notre Ligue (30 septembre 2017), d'autre part par une séance annuelle de révision des règlements organisée sous l'égide du CDTY. Celle-ci a eu lieu le 17 septembre 2017 et a regroupé 15 arbitres Yvelinois.

Que *les femmes et les hommes en rouge* trouvent, ici, l'expression de notre reconnaissance pour leur engagement associatif !

-

LES FUTURS ANIMATEURS DE NOS CLUBS

Nous avons organisé dès la rentrée de la saison 2017 /2018 le 23 septembre 2017, dans les locaux de l'AT Buc, une journée dite de "positionnement" préparatoire au stage Fédéral d'Animateur de Club.

Dix tireurs, issus de clubs des Yvelines auront ainsi écouté les messages prodigués par nos deux formateurs : Pascal FOURRE et Olivier LAURENT, tous les deux titulaires du Brevet Fédéral 1^{er} degré.

Merci à nos formateurs et souhaitons une pleine réussite aux futurs encadrants, dans la concrétisation de leur bénévolat associatif !

Souhaitons aussi que leur engagement fasse des émules dans l'ensemble de nos clubs.

Le CDTY saura leur prêter attention en pérennisant cette action puisque le 6 octobre 2018 nous avons effectué une nouvelle cession avec 13 stagiaires.



5. Intéresser les clubs et leurs tireurs à la pratique de la compétition

STAGES DE PERFECTIONNEMENT AU TIR A 10, 25 ET 50M

Nous avons mis en place depuis 2 ans des stages de formation pour les tireurs Yvelinois :

-  4 stages de tir pour le pistolet 10 mètres avec 34 tireurs,
-  3 stages de tir pour la carabine 10 mètres avec 28 tireurs
-  2 stages de tir pour le pistolet 25/50 mètres 24 tireurs,
-  2 stages de tir pour la carabine 50 mètres avec 27 tireurs,

soit un total de 113 stagiaires.

L'animation est faite par Clémentine DAVID (membre de l'équipe de France) et Jean Yves HOCHET pour le pistolet et Chantal HOCHET et Carol JARDE pour la carabine.

Ces stages sont pérennisés en 2018/2019 tant au 10M (5 séances déjà de prévu) qu'au 25/50M, ils sont également orientés vers les débutants en compétition.

Merci aux présidents de Pro Patria Montesson, de l'Espérance du Perray et de l'Amicale des Tireurs de Buc de nous avoir donné accès à leurs installations.



Voilà, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers amis, un tour d'horizon aussi complet que possible des réalisations du CDTY au cours de la saison écoulée.

Ce qui précède atteste du dynamisme de notre Comité.

Je ne m'étendrai pas sur l'évolution de la situation du Tir National de Versailles, Bernard COLLOT fait régulièrement le point d'avancement du dossier sur le site du Tir National de Versailles.

On peut seulement regretter que les jeux olympiques de 2024 se dérouleront dans un stand provisoire et démontable après les jeux, comme à Londres en 2012.

L'Ile de France aurait bien besoin d'un grand stand de tir à l'heure ou des clubs comme l'ANTP (2000 tireurs) et l'AST Roissy (1200 tireurs) sont menacés.

A titre personnel, je vous remercie, ainsi que mes collègues du Comité Directeur, de la confiance et de l'aide que vous m'avez accordée.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce Rapport Moral et d'Activités. Je souhaite, aux associations que vous dirigez, de nombreux succès et, à tous nos tireurs, une excellente saison 2018-2019.

Yves ROUSSE
Président du CDTY
Le 14 octobre 2018



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

Rapport du Trésorier sur l'exercice 2017 - 2018

à l'Assemblée Générale du 14 octobre 2018

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année sportive 2017 – 2018 sont exposés sous leur forme habituelle dans le **tableau en PJ 1**. Notre **avoir net**, au terme de l'exercice écoulé, est de **27 612,10 euros**.

Le rapprochement des recettes et des dépenses fait ressortir un résultat positif de **764,85 euros**. A noter que ce résultat ne fait pas apparaître des règlements de factures effectués après le 31/08, à hauteur de 640,00 €. Cette somme sera enregistrée dans les comptes de la saison 2018/2019.

Il convient de souligner les points suivants:

- 1) Les 20 Clubs qui composent notre Comité sont à jour de leur cotisation.
- 2) **8 295 euros de subventions** ont été perçus en 2017- 2018, du Département (6200 €) et du C.N.D.S. (2095 €) auxquels nous pouvons ajouter la rétrocession de 4 395 € de la ligue de Tir d'Ile de France. Il est rappelé que l'octroi de ces subventions est subordonné à la réalisation d'actions que nous nous engageons, en début d'exercice, à mener à bien, conformément aux critères retenus par ces organismes.
- 3) Poursuivant sa politique d'aide à la formation des jeunes tireurs, le CDTY a doté, en **armes et matériels**, les clubs disposant d'une **Ecole de Tir**, à hauteur de **7 675,00 euros**.
- 4) Dans le cadre de la formation des tireurs et arbitres, le Comité Départemental a poursuivi les actions au cours de la saison pour un montant total de **2 443,47 €**.
- 5) L'organisation, par le CDTY, des Championnats départementaux fait ressortir une légère hausse du nombre de tirs, car nous avons pu à nouveau organiser les Championnats TAR dans le 78. En revanche, si nous devons comparer, sans le TAR (comme 2016/2017), nous enregistrons près de 200 Tirs en moins, notamment sur les disciplines Armes Anciennes et 25/50m. Il faut souligner que depuis cette saison, le 92 n'a pas souhaité tirer ses Championnats 25/50m dans notre département, ce qui représentait plus de 100 Tirs.
- 6) **Ce bilan reste positif mais encourage néanmoins à poursuivre les actions essentielles développées depuis plusieurs saisons. A savoir :**
 - **Encourager les tireurs à participer aux compétitions, au travers des formations organisées par le CDTY pour les disciplines 10m et 25/50m.**
 - **Maitriser les dépenses d'arbitrage en adaptant au juste nécessaire le nombre d'arbitres pour chaque championnat.**
 - **Maitriser les dépenses de location des stands et gestion des stocks de cibles et récompenses liées à une bonne organisation des championnats.**

Ces actions entretenues permettront de pérenniser la mise en place des projets de formations et d'attribution de matériels aux écoles de Tir, actions qui contribuent au développement du tir Yvelinois.

- 7) Un projet de budget 2018/2019 vous est présenté en PJ 3.

Lionel de Ceuyper

COMITE DEPARTEMENTAL

DE TIR DES YVELINES

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2017- 2018

RECETTES	Rappel 2016/2017	Exercice 2017/2018	Delta	DEPENSES	Rappel 2016/2017	Exercice 2017/2018	Delta
COTISATIONS (20 Clubs)	1 112,00	1 080,00	-2,9%	ADMINISTRATION (1)	86,57	144,72	67,2%
SUBVENTIONS	12 400,00	8 295,00	-33,1%	DEPENSES SPORTIVES	25 453,62	29 353,92	15,3%
CNDS				Rémunérations	0,00	0,00	
Département 78				Acquisition nette de Matériels (2)	8 857,67	8 314,16	-6,1%
RETROCESSION Ligue							
1 Euro / licence	4 130,00	4 395,00	6,4%				
RECETTES CHAMPIONNATS	14 542,50	15 271,00	5,0%	Organisation de Championnats (3)	16 595,95	21 039,76	26,8%
FORMATION TIREURS	920,00	950,00	3,3%	<i>dont stages de formation théorique et pratique gratuits</i>			
AUTRES RECETTES	200,00	160,00	-20,0%	<i>au profit des arbitres du département</i>			
Location de matériels aux Clubs + convention de Tir du département				DEPENSES DIVERSES	259,15	100,00	-61,4%
				Cotisation C.D. Olympique et Sportif 78	145,00	0,00	
				Autres: réceptions, gratifications, médailles JS	114,15	100,00	
				régularisations sur exercice antérieur			
INTERETS LIVRET EPARGN	169,09	212,49	25,7%				
TOTAL:	33 473,59	30 363,49	-9,3%	TOTAL:	25 799,34	29 598,64	14,7%
Résultat négatif pris sur réserves				Résultat positif mis en réserves	7 674,25	764,85	

TOTAL DES RECETTES	33 473,59	30 363,49
---------------------------	------------------	------------------

TOTAL DES DEPENSES	33 473,59	30 363,49
---------------------------	------------------	------------------

Avoir net au 01 septembre 2017

26 847,25

+ Résultat de l'exercice 2017 - 2018

764,85

= Avoir net au 31 août 201827 612,10

Livret Epargne:	26 544,81 €	Relevé du 31/08/2018
Compte chèques:	1 067,29 €	Relevé du 31/08/2018

Solde Trésorerie au 31 août 201827 612,10

dont:

27 612,10 €

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

Rapport de la Commission de Contrôle statuant sur les Comptes de l'exercice 2017/2018

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réunion du Jeudi 4 Octobre 2018 en présence de Mr de CEUYPER, Trésorier, j'ai l'honneur de vous faire part des conclusions des vérifications menées par Mr LALOYER, Contrôleur aux comptes du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Mr de CEUYPER, Trésorier, a mis à disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2017-2018, excepté le chéquier détenu par le Président.

Les vérifications n'ont pas été réalisées de manière exhaustive, mais ont porté sur le contrôle de la balance (recettes-dépenses), la vérification du compte bancaire et du solde au 31 Août 2018, l'examen de l'inscription en comptabilité de dépenses et de recettes de l'exercice prises au hasard ainsi que le relevé de compte du mois de Janvier 2018.

1- Les vérifications

A- Vérification des dépenses-recettes et de la balance

Les dépenses-recettes : le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives de dépenses et de recettes. Les pièces justificatives des recettes ont été fournies au format dématérialisées.

- ➔ Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence. Cependant, il manque les dates d'écriture comptable pour chaque ligne de dépense et de recette. Il manque une codification/numérotation pour toutes les factures de recette. Ce manque se retrouve en comptabilité car aucune recette ne fait référence à une facture émise. De ce fait, il est assez difficile de retrouver une facture de recette en partant de la comptabilité. Les notes de frais devraient être adossées à un formulaire daté et signé (factures 13, 25, 26, 36, 37, 45 et 49). Des factures au nom et adresse du CDTY doivent systématiquement être demandées. Il est impératif pour toute dépense en comptabilité d'avoir des factures et non des « bons de commandes » (factures 25, 26, 38 et 45). Ces constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

La balance (situation financière exercice 2017-2018) : les contrôles ont porté sur : équilibre, sens des comptes et nomenclature appliquée.

- ➔ Equilibre : les comptes de recettes et de dépenses ne sont pas soldés définitivement mais cela n'empêche pas le calcul du résultat.
- ➔ Sens des comptes : les comptes contiennent uniquement les dépenses et recettes pour l'exercice 2017-2018, alors que les relevés de compte mentionnent des dépenses et recettes pour l'exercice 2016-2017. De ce fait, le résultat dégagé ne sera que théorique.
- ➔ Nomenclature utilisée : elle n'est pas conforme au plan comptable des associations.

B- Vérification du compte bancaire

Le solde du dernier relevé de compte n'est pas identique à celui porté au compte banque à la balance. En effet, le solde à la balance est d'un montant de +3.684,49€ alors que le dernier relevé de compte indique un solde de +1.067,29€. Cette discordance est due à des écritures non portées en comptabilité de l'exercice 2017-2018 car elles concernaient l'exercice 2016-2017. Il conviendra de régulariser dès que possible, avant de reprendre les soldes sur l'exercice 2018-2019.

Toutes les écritures sur les relevés de comptes doivent être reportées en comptabilité dans le journal des recettes et dépenses, qu'elles soient faites en avance ou en retard par rapport à l'exercice courant. Ces écritures seront transcrites au bilan dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif.

C- Vérification des inscriptions de dépenses/recettes et relevé de compte

Les factures de dépenses sont classées par numéros d'écriture en comptabilité et sont complétées des numéros des chèques émis ou sont annotées « virement+date ». Cette méthode de classement facilite les vérifications et les recherches éventuelles.

Aucune facture de recettes ne comporte de numéro d'écriture en comptabilité. Toutes les factures de recettes ne comportent pas de numéro/identifiant à l'émission. Cela pénalise fortement les recherches et les vérifications.

Les factures de dépenses prises au hasard sont les 13, 14, 29, 37, 45 et 58. Le contrôle a porté sur le circuit des dépenses. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées. Elles appartiennent à l'association. Elles sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Toutefois, les factures 13 et 37 correspondent à des notes de frais. Il est nécessaire de les adosser à des formulaires datés et signés. D'autre part, il manque le justificatif de la Boulangerie pour la facture 13. Le numéro du chèque utilisé pour régler la facture 58 n'est pas reporté au niveau de l'écriture en comptabilité.

Les factures de recettes prises au hasard sont les 107816017180004 (Crit EdT, AVT) du 22/01/18, 109406317180009 (Deptx AA, ASCV) du 07/04/18 et 107877317180006 (Deptx TAR, Pro Patria Montesson) du 22/04/18, pour les numérotés, et Deptx 10m Club (Espérance Perray) du 21/12/17, Stage 10m (Avenir St Rémy) du 21/12/17, Stage 25-50m (BUC) du 11/06/18 et Matériel EdT (AVT) du 26/07/18. Le contrôle a porté sur le circuit des recettes. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées, à l'exception de Deptx 10m Club (Espérance Perray) du 21/12/17. Le montant de la facture est de 80€ alors que le montant en comptabilité est de 40€ en date 01/18. Elles ont été émises par l'association. Elles sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Pour la facture Stage 10m (Avenir St Rémy) du 21/12/17, le total dans le tableau n'est pas en accord avec la somme demandé à cause d'une erreur d'addition (10€+10€=10€). Pour la facture Stage 25-50m (BUC) du 11/06/18, le libellé saisi en comptabilité ne correspond pas : « Perfectionnement Stage 10m ».

Rapprochement relevé de compte du 31 janvier 2018 et journal des recettes et dépenses de janvier : les soldes bancaires début et fin de mois sont différents. Le solde banque début de mois du relevé de compte est de 6.545,91 € et celui du journal est de 9.376,11 €. Le solde banque fin de mois du relevé de compte est de 2.269,71 € et celui du journal est de 4.886,91 €.

Toutes les transactions dépenses/recettes sont bien en comptabilité sauf deux : le virement de TIR PRO PATRIA d'un montant de 160,00 € et a remise de chèque REF06368A02 d'un montant de 53,00 €, relatives à l'exercice 2016-2017. Toutes les recettes et les dépenses ont bien leurs justificatifs comptables.

2- Le cadre du respect des règles statutaires

- Le résultat positif de l'exercice 2016-2017 a été affecté aux réserves du Comité Départemental de Tir des Yvelines conformément aux décisions de l'Assemblée Générale annuelle,
- Les subventions de fonctionnement perçues en 2017-2018 demeurent inférieures aux charges de fonctionnement du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017-2018 a été convoquée dans les six mois suivant la date de fin de l'exercice.

3- La certification des comptes

- L'exercice 2017-2018 produit un résultat excédentaire théorique de 764,85€,
- Le budget 2018-2019 est équilibré en ayant recours aux « réserves » financières du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- Les comptes présentés traduisent fidèlement la situation financière du Comité Départemental de Tir des Yvelines au 31 Août 2018.

4- Recommandations

Rappel : Pour l'exercice 2017-2018,

- Il était recommandé au CDTY :
 - d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - de produire les documents obligatoires lors de la prochaine Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat
 - l'annexe

Pour l'exercice 2018-2019,

- Il est fortement recommandé au CDTY :
 - d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - de produire les documents obligatoires lors de la prochaine Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat
 - l'annexe

5- Conclusion

A l'issue des différents contrôles, je suis en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2017-2018, même s'ils ne respectent pas toujours la forme.

Je recommande d'effectuer systématiquement un rapprochement bancaire formalisé et de passer les écritures manquantes avant de reprendre en N+1 les écritures en solde.

Je conseille donc à l'Assemblée Générale de les adopter sans réserve et propose que quitus en soit donné au Trésorier et au Conseil d'Administration du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Le Contrôleur aux Comptes

Laurent LALOYER

Date et signature :

14 Octobre 2018

CDTY
14/10/2018

Discipline/catégorie	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	Delta n/n-1	2014/2015	Delta n/n-1	2015/2016	Delta n/n-1	2016/2017	Delta n/n-1	2017/2018	Delta n/n-1	2018/2019	Delta n/n-1	DELTA EN 5 ANS
10M et Arbalète Senior	14,5	15,0	15,5	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	0,0%
10M et Arbalète Junior	9,0	9,5	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	9,0	-10,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
10M et Arbalète cadet	7,0	7,5	7,5	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	9,0	12,5%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
Pistolet 10M Vitesse et Std Senior	12,5	13,0	13,0	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	0,0%
Pistolet 10M Vitesse et Std Junior	8,0	8,5	8,5	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	8,0	-11,1%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	0,0%
Pistolet 10M Vitesse et Std cadet	6,0	6,5	6,5	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	8,0	14,3%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	0,0%
Arbalète Field 18M Senior	14,5	15,0	15,5	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	0,0%
Arbalète Field 18M Junior	9,0	9,5	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	9,0	-10,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
Arbalète Field 18M cadet	9,0	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,0	-5,3%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
CM 10 Senior	16,5	17,0	18,0	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	0,0%
CM 10 Junior	11,5	12,0	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	0,0%	12,5	0,0%	12,5	0,0%	12,5	0,0%	12,5	0,0%	12,5	0,0%	0,0%
Equipe club 10m	25,0	30,0	30,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	40,0	14,3%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	0,0%
Equipe club EdT 10m										10,0		10,0	0,0%	10,0	0,0%	10,0	0,0%	10,0	0,0%	10,0	0,0%	0,0%
Ecole de Tir					3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	4,0	33,3%	4,0	0,0%	4,0	0,0%	4,0	0,0%	4,0	0,0%	4,0	0,0%	0,0%
25/50 + T.A.R. Senior	13,9	15,0	15,5	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	0,0%
25/50 Junior	9,0	9,5	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	9,0	-10,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
25/50 cadet	7,3	7,5	7,5	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	9,0	12,5%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
AA Senior	10,1	12,0	12,5	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	0,0%	13,0	0,0%	13,0	0,0%	13,0	0,0%	13,0	0,0%	13,0	0,0%	0,0%
AA Junior	6,3	7,5	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	8,0	0,0%	0,0%
CM 50 Senior	17,1	17,5	18,0	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	18,5	0,0%	0,0%
CM 50 junior	13,2	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	13,5	0,0%	0,0%
Arbalète Field IR900 Senior	13,9	15,0	15,5	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	16,0	0,0%	0,0%
Arbalète Field IR900 Junior	9,0	9,5	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	9,0	-10,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
Arbalète Field IR900 Cadet	7,3	7,5	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	9,0	12,5%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	9,0	0,0%	0,0%
300 M	18,2	19,0	20,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	0,0%	21,0	0,0%	21,0	0,0%	21,0	0,0%	21,0	0,0%	21,0	0,0%	0,0%
ARBITRAGE	32,0	32,5	32,5	33,0	33,0	34,0	34,0	34,0	35,0	35,0	0,0%	35,0	0,0%	35,0	0,0%	35,0	0,0%	35,0	0,0%	36,0	2,9%	2,9%
Repas Arbitre	11,0	11,5	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	13,0	13,0	0,0%	13,0	0,0%	14,0	7,7%	15,0	7,1%	15,0	0,0%	15,0	0,0%	15,4%
Location Machine RIKA	32,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	0,0%	40,0	14,3%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	40,0	0,0%	0,0%
Convention Prêt Arbalète Match									15,0	25,0		25,0	0,0%	25,0	0,0%	25,0	0,0%	25,0	0,0%	50,0	100,0%	100,0%
Location pas de tir																						
10m, 25/50m, AA, Arbalète Field, TAR				12,5	13	13,3	13,5	13,8	14,1	14,4	2,1%	14,7	2,1%	14,7	0,0%	14,7	0,0%	14,7	0,0%	14,7	0,0%	0,0%
CM 10m, CM50m, 300m				27,5	28	28,5	29	29,5	30	30,5	1,7%	31,0	1,6%	31,0	0,0%	31,0	0,0%	31,0	0,0%	31,0	0,0%	0,0%
10m Edt , criterium et Deptx										5,0		5,0	0,0%	5,0	0,0%	5,0	0,0%	5,0	0,0%	5,0	0,0%	0,0%

Proposition de Budget 2018/2019

RECETTES			DEPENSES		
	Réalisation 2017/2018	Proposition 2018/2019		Réalisation 2017/2018	Proposition 2018/2019
COTISATIONS (20 Clubs)	1 080,00	1 100,00 (1)	DEPENSES ADMINISTRATIVES	144,72	150,00 (11)
SUBVENTIONS	8 295,00	8 400,00	DEPENSES SPORTIVES dont:	29 353,92	30 820,00
CNDS	2 095,00	2 200,00 (2)	<i>Rémunérations</i>	0,00	
Le Département 78	6 200,00	6 200,00 (3)	<i>Acquisition de Matériels et équipements sportifs + maintenance matériel</i>	8 314,16	8 720,00 (12)
RETROCESSION Ligue	4 395,00	3 994,00 (4)	<i>Organisation des Championnats</i>	18 596,29	19 400,00 (13)
RECETTES des CHAMPIONNATS	15 271,00	15 550,00 (5)	<i>Formation théorique et pratique des arbitres, animateurs et tireurs</i>	2 443,47	2 700,00 (14)
FORMATIONS TIREURS	950,00	1 060,00 (6)	DEPENSES DIVERSES	100,00	300,00
AUTRES RECETTES			Cotisations CDOS		100,00
Location de matériels aux Clubs de Tir du département	160,00	160,00 (7)	Autres	100,00	200,00 (15)
INTERETS DU LIVRET EPARGNE	212,49	200,00 (8)			
Résultat négatif pris sur réserves		806,00	Résultat positif mis en réserves	764,85	0,00
TOTAL DES RECETTES:	30 363,49	31 270,00	TOTAL DES DEPENSES :	30 363,49	31 270,00